



Gestionnaire des aéroports de :
Tahiti-Faa'a :: Bora-Bora
Raïatea :: Rangiroa

GRILLE TARIFAIRE des REDEVANCES AERONAUTIQUES

AEROPORT DE RANGIROA

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2015

1. REDEVANCE ATERRISSAGE (Landing Fees)

Redevance Atterrissage MMD : Masse Maximale au décollage	Tarifs au 01/09/15
<i>mode de calcul en FCFP</i>	
MMD jusqu'à 2 T	128
MMD supérieur à 2 T et jusqu' à 6 T	128+ (65 x (MMD – 2))
MMD supérieur à 6 T et jusqu' à 25 T	387+ (139 x (MMD – 6))
MMD supérieur à 25 T et jusqu' à 75 T	3 994+ (321 x (MMD – 25))
MMD supérieur à 75 T	20 027 + (453 x (MMD – 75))

2. REDEVANCE PASSAGER (Passenger Fee)

Redevance PASSAGER en FCFP	Tarifs au 01/09/15
Départ de Rangiroa	419

3. REDEVANCE BALISAGE (lighting Charge)

	Tarifs au 01/09/15
BALISAGE	
Catégorie 3 (ILES)	977



Gestionnaire des aéroports de :
Tahiti-Faa'a :: Bora-Bora
Raïatea :: Rangiroa

4. REDEVANCE STATIONNEMENT (Aircraft Parking Charges)

Redevance STATIONNEMENT en FCFP	Tarifs au 01/09/15
Par 10 Tonnes et par Heure	174
Abonnement Domestique vols commerciaux par T et par mois sur aérodrome de base	2 318
Aire Aviation Générale MMD < 6T par T et par mois	1 274